

Comité des finances, de l'audit et des risques

Termes de Référence

OBJECTIF Basé sur le plan de travail et les objectifs du Conseil pour une année de gouvernance, examiner, surveiller et fournir des conseils et recommandations au Conseil d'administration concernant la gestion financière et la gestion des risques de la SOGC.

RESPONSABILITÉS

Au nom du Conseil d'administration, superviser la gestion financière et des risques de la SOGC, et fournir des conseils et recommandations permettant au Conseil d'administration de superviser l'intégrité des affaires de la société, et de faire des recommandations au Conseil d'administration concernant leur approbation de:

- Les politiques financières (par exemple, politique d'investissement, cible de réserve, contrôles financiers internes et rapports).
- Les budgets annuels d'exploitation et d'investissement de la société.
- Le plan d'investissement pour les installations et équipements.
- Processus de sélection de :
 - L'auditeur financier (nommé par les membres),
 - Les conseillers en investissement (retenus par le PDG), et
 - Les conseillers en assurance (retenus par le PDG).
- Processus de revue de la performance de l'auditeur financier et des conseillers en investissement et en assurance.
- Rapports de gestion des risques, fournissant des retours et directives au PDG si nécessaire.

RESPONSABILITÉ ET RAPPORT

Le Comité est responsable devant le Conseil d'administration et le Trésorier rapportera en tant que président du Comité.

Le Comité rendra compte de ses activités et recommandations au Conseil lors de la prochaine réunion du Conseil.

COMPOSITION DU COMITÉ

Le Comité est composé de 6 membres :

- Président du Comité / Trésorier
- 1 Directeur actuel du Conseil
- 3 membres non-Directeurs
- 1 conseiller représentant du public
- Président (de droit)
- Directeur général (de droit)
- Directeur financier (de droit)

CRITÈRES D'ADHÉSION

Critères d'adhésion au Comité :

- Avoir un intérêt pour la gestion des actifs et des risques.
- Avoir des connaissances, compétences et/ou compétences en contrôle financier.
- Apporter une perspective stratégique au suivi financier.
- Être engagé, intéressé et passionné par la gestion financière.
- Avoir des connaissances, compétences et/ou compétences en procédures d'audit.



Avoir une disponibilité pour le temps d'engagement attendu

DURÉE Durée de 3 ans pour le président et les membres du Comité.

VOTE La majorité décidera des recommandations nécessitant un vote. Le président, le PDG, le DFC et le conseiller représentant du public de la SOGC sont membres non-votants du Comité. Aucun membre du Comité ne pourra voter par procuration.

QUORUM Le quorum doit être constitué de 50% plus un des membres votants du Comité.

RESSOURCES Resources and support services will be provided to the Committee through the Corporate Office.

PROCÈS VERBAUX

Le secrétaire du Conseil prendra les procès-verbaux des réunions du Comité, et ceux-ci seront approuvés lors des réunions suivantes. Les procès-verbaux seront conservés et stockés conformément aux pratiques de gestion des documents de la SOGC.

FRÉQUENCE DES RÉUNIONS

Les réunions se tiennent virtuellement ; le Comité se réunira au moins deux fois par an. Des réunions supplémentaires peuvent être convoquées à la discrétion du président du Comité ou à la demande du Conseil

AMENDEMENTS

Ce terme de référence peut être amendé, varié ou modifié par une motion du Conseil d'administration

APPROVALS Approuvé en novembre 2023.